

# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 5 MARS 2024 A LA MAIRIE A 20 HEURES

Date de la convocation : 29 février 2024

transmise le : 29 février 2024

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 19

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents :

Mesdames et Messieurs, Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH (arrivé à 21h20), Olivier RIEDINGER, Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, , Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laetitia GRASSER, , Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Thierry RIEDINGER, Emmanuelle EBERHARDT, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Monsieur Roland SCHURR qui donne procuration à Madame Nadia STOLL

Monsieur Mathieu TAESCH qui donne procuration à Madame Nathalie GRATHWOHL (jusqu'à son arrivée)

Madame Christiane WOLFHUGEL qui donne procuration à Madame Caroline MAECHLING,

Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne procuration à Monsieur Jacky WOLF

Madame Caroline OFFERLE qui donne procuration à Madame Christiane SAEMANN

Monsieur Laurent WAEFFLER qui donne procuration à Madame Emmanuelle EBERHARDT,

Monsieur Alexandre WINTER qui donne procuration à Monsieur Grégory GANTER,

Membre absent non excusé :

Monsieur Mathieu HIRSCH.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2023.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Finances : approbation du compte de gestion 2023.
6. Finances : approbation du compte administratif 2023.
7. Finances : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.
8. Finances : débat d'orientations budgétaires 2024.
9. Finances : attribution de subventions
10. Convention de mise à disposition et utilisation des installations du bâtiment abritant l'école de musique dans le cadre d'un transfert de compétence.
11. Chasse : Approbation de location du lot de chasse n°2 après adjudication
12. Convention de mise en place d'une convention de coordination entre la police intercommunale et les forces de l'ordre.
13. Travaux : réhabilitation, restructuration et extension des équipements sportifs du centre culturel : Approbation de l'avenant n°1 au lot n°3
14. Travaux : réhabilitation et extension des équipements sportifs du centre culturel : Approbation de l'avenant n°1 au lot n°14
15. Travaux : réhabilitation, restructuration et extension des équipements sportifs du centre culturel : Approbation de l'avenant n°1 au lot n°22
16. Travaux : réhabilitation, restructuration et extension des équipements sportifs du centre culturel : Approbation de l'avenant n°1 au lot n°23
17. Travaux : réhabilitation, restructuration et extension des équipements sportifs du centre culturel : Approbation de l'avenant n°1 au lot n°24
18. Location de chapiteaux pour diverses manifestations 2024 : Attribution du marché
19. Convention de mise à disposition de locaux aux associations
20. Urbanisme DIA
21. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

*Il félicite Monsieur Mathieu TAESCH pour la réussite du carnaval, Monsieur Grégory GANTER pour la gestion de la logistique du chapiteau notamment, Madame Anne MULLER et les services techniques pour le travail effectué.*

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs des conseillers excusés et propose une inversion de l'ordre du jour pour les points 5 et 6.

Les conseillers approuvent cette modification de l'ordre du jour.

### **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Christiane SAEMANN est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

## 3. COMMUNICATIONS DIVERSES

Date	Représentation
11/12/2023	Commission Consultative Communale de la Chasse
29/12/2023	Madame Nadia Stoll et Monsieur le Maire ont participé aux 90 ans de Madame Klein Madeleine
08/01/2024	Monsieur le Maire a participé à l'adjudication du lot de chasse n°2
15/01/2024	Madame Nadia Stoll a participé au bureau MAPAD
16/01/2024	Commission Urbanisme
26/01/2024	Madame Nadia Stoll et Monsieur Daniel Mischler ont représenté la commune à l'AAPPMA (association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique)
01/02/2024	Monsieur le Maire, Mesdames Maechling et Noblet et Monsieur Daniel Mischler ont représenté la commune à l'Assemblée Générale de la SAMAP (société des amis de maison des arts et du patrimoine)
05/02/2024	Madame Nadia Stoll et Monsieur le Maire ont participé aux 101 ans de Madame Kupferlé à la MAPAD
07/02/2024	Monsieur le Maire et Monsieur Emmanuel Dolinger ont participé à la réunion de bureau de l'Association Foncière de Hoerd
11/02/2024	Madame Maechling, Monsieur le Maire et le comité de jumelage ont participé au défilé du Dimanche des Roses à Büttelborn
12/02/2024	Monsieur le Maire a participé à la réunion "mise en œuvre du zéro artificialisation nette à la préfecture
13/02/2024	Monsieur le Maire a participé à la traditionnelle carnavalcade du Mardi Gras
22/02/2024	Monsieur Daniel Mischler a représenté la commune à l'Assemblée Générale du syndicat des producteurs de fruits à Hoerd
24/02/2024	Madame Nadia Stoll représentera la commune à l'assemblée générales des anciens combattants
27/02/2024	Commission finances
28/02/2024	Madame Nadia Stoll a participé au Conseil de Vie Sociale à la MAPAD
02/03/2024	Monsieur le Maire et les membres de la commission environnement ont participé à la création du sentier botanique par le CME

Monsieur Grégory GANTER fait un point sur les travaux en cours :

- Centre Culturel de Hoerd : les travaux sont en cours et leurs avancements conformes au planning
- Rue de la gare : les travaux commencent dès le 18 mars.
- La Collectivité Européenne d'Alsace va changer les panneaux de signalisation relevant de sa compétence. Les questions relatives au coût de l'opération et à son utilité seront posées à Madame Christiane WOLHUGEL.
- Le traçage routier et la pose de la signalisation verticale commencera début avril si la météo le permet.

- Les travaux de réfection du terrain de pétanque commenceront dès attribution du marché pour permettre son utilisation pour les beaux jours.
- Hoerdt Pro : un véhicule à gagner à la tombola est installé en entrée de ville à des fins publicitaires, certains conseillers constatent qu'il n'est pas assez visible.

Madame Caroline MAEHLING informe les conseillers municipaux des décisions prises lors du Conseil Communautaire de la CCBZ :

- La reconduction pour 2024 de la participation de la CCBZ aux « Trophée Qualité Accueil a été décidée en partenariat avec la CCI et ainsi que le maintien de la participation de 115 € par point de vente audité
- Un avenant a été voté pour les travaux de la micro-zone d'activités de Geudertheim.
- L'acquisition foncière de deux parcelles est prévue rue Heyler et rue Hasloch à Hoerdt pour la pose d'un collecteur d'assainissement.
- Divers travaux de gainage du réseau assainissement seront effectués pour garantir leur étanchéité.
- Le règlement de fonds de concours de la CCBZ a été modifié afin de permettre sa mobilisation pour les acquisitions foncières effectuées pour la réalisation d'un équipement public.
- En ce qui concerne le volet budgétaire, les conseillers communautaires ont voté les comptes de gestion et administratif.
- La participation employeur pour le risque prévoyance et le risque santé a été augmentée pour chacun des agents

#### **4. RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

La commission environnement et la commission cadre de vie cimetièrre se sont réunies à l'extérieur pour évaluer les travaux à réaliser au cimetière de l'Epsan.

En ce qui concerne le fleurissement de la ville, les mêmes plans que l'année passée ont été choisis pour leur résistance aux températures élevées et pour 2024, les couleurs retenues sont le mauve, le lilas et le blanc.

La commission fêtes et cérémonies a validé le maintien du feu d'artifices et l'intervention de la Gymnastique Rythmique pour le 13 juillet et cherche à redynamiser le marché annuel.

#### **5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIFS 2023**

Arrivée de Monsieur Mathieu TAESCH à 21h20.

Madame Nathalie GRATHWOLH présente le compte administratif 2023.

Pour le fonctionnement

Les charges à caractères générales ont augmenté à cause de l'inflation et des dépenses d'énergie alors même que les consommations d'électricité ont baissé de 25% pour l'éclairage public et de 10% pour les bâtiments communaux et que la consommation de gaz quant à elle a baissé de 35%

Les charges de personnel ont légèrement baissé depuis le transfert de l'école de musique à la CCBZ qui prend en charge désormais les salaires des professeurs de musique.

En ce qui concerne les opérations d'ordre, elles tiennent compte des plus-values réalisées suite à la vente de deux lots à la maison de santé à la moins-value liée au vol et à la destruction d'un véhicule des services techniques.

Les recettes fiscales ont progressé du fait de l'augmentation des bases fiscales par l'Etat et de l'augmentation de 2% du taux communal.

Pour l'investissement.

Les recettes sont en forte hausse car les emprunts pour la réalisation des travaux du Centre Culturel ont été débloqués et les travaux commencent seulement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2023, tel qu'arrêté aux montants suivants :

	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisation</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	4 770 344,02 €	4 792 170,54 €
Recettes	4 770 344,02 €	5 310 340,81 €
Résultat de l'exercice		518 170,27 €
Excédent antérieur reporté		975 440,87 €
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>		<b>1 493 611,14 €</b>

<b>Investissement</b>		
Dépenses	8 086 559,76 €	1 517 036,70 €
Recettes	8 086 559,76 €	6 601 870,19 €
Résultat de l'exercice		5 084 833,49 €
Excédent antérieur reporté		2 971 152,07 €
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>		<b>8 055 985,56 €</b>

<b>Résultat de clôture</b>		<b>9 549 596,70 €</b>
----------------------------	--	-----------------------

## **6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le compte de gestion du receveur municipal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget de la Commune,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Il comprend trois parties :

- la première partie se rapporte à l'exécution du budget communal,

- la seconde partie se rapporte à la situation de la comptabilité générale,
- la troisième partie se rapporte, quant à elle, à la situation des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2023 qui reproduit par classes et par comptes les dépenses et les recettes de la Commune.

## **7. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023**

Madame Nathalie GRATHWOHL explique que tout ou partie de l'excédent de fonctionnement peut être affecté à la section d'investissement afin de couvrir les restes à réaliser et de financer les travaux prévus en 2024.

Aussi après examen du compte administratif et des résultats constatés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'affecter 993 611.14 €, en section d'investissement et de reporter 500 000 euros en excédent reporté de fonctionnement.

## **8. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les objectifs du débat d'orientation budgétaire : rendre compte aux conseillers municipaux de la situation financière de la commune et de son évolution et discuter des orientations à venir et des projets envisagés.

Monsieur le maire revient sur l'économie française qui a été fortement impactée par le COVID, les évolutions climatiques mais aussi par le contexte international notamment les guerres en Ukraine et en Palestine. Des conséquences nombreuses en découlent : une forte inflation, une hausse des coûts de l'énergie, des difficultés d'accès aux crédits, un ralentissement du marché immobilier... Cette situation nationale nécessite une vigilance accrue des acteurs économiques publics.

Monsieur le Maire apporte des informations sur la Loi de Finances concernant :

- L'enveloppe de la DGF qui est augmentée de 320 millions d'euros dont 90 millions pour la dotation d'intercommunalité
- Les mesures d'aides relatives aux énergies qui sont maintenues comme le bouclier tarifaire et l'amortisseur électrique (sous certaines conditions) mais aussi la suppression du filet de sécurité.
- La fiscalité, l'Etat augmente les bases de 3.9% en 2024 contre 7.1 % en 2023.

Monsieur le Maire revient sur la situation financière de la commune et les résultats du compte administratifs 2023 qui résultent certes de l'augmentation des taux d'imposition de 2% mais aussi de l'optimisation permanente des dépenses.

En ce qui concerne les perspectives pour 2024, Monsieur le Maire explique que même si l'inflation ralentie, elle est encore importante et engendrera encore des hausses de coûts et donc une augmentation des charges à caractères générales et même si les charges de personnels devraient rester stable il y aura une augmentation modérée des dépenses de fonctionnement.

Les conseillers municipaux discutent ensuite des projets pluriannuels d'investissements listés ci-dessous :

Centre Culturel de Hoerdt (2023 - 2025)  
Refonte de l'architecture Informatique et Télécoms (2023 - 2024)  
Isolation et climatisation de la Maison de l'Enfant (2023 - 2024)  
Aménagement du cimetière de l'EPSAN (2024)  
Réfection du mur du cimetière municipal (2024)  
Agrandissement du terrain de Pétanque (2024)  
Traçage de signalisations horizontales et installations de panneaux de signalisation verticale (2024)  
Rénovation de l'Éclairage Public (2024 - 2026)  
Achat de terrain par ponction de foncier au sein du périmètre de l'aménagement foncier (2024)  
Modification du PLU (2023 - 2024)  
Nouveau site internet (2023 - 2024)  
Eclairage public - rue de la gare et rue de Geudertheim (2024)  
Vidéoprotection (2024)

Le Conseil Municipal prend acte des orientations définies.

## **9. FINANCES : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Madame Nathalie GRATHWOHL présente des demandes de subventions, aussi après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 600 euros au Club du temps libre pour l'organisation du traditionnel après-midi carnavalesque du jeudi 8 février 2024
- 288 euros à l'École Im Leh pour financer une classe découverte au Haras des Bussières, les 2, 4 et 5 avril 2024, pour 24 élèves de CE1/CE2

## **10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2021 acceptant la prise de compétence « école de musique intercommunale » par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ).

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de mettre à disposition de la CCBZ l'école des Cigognes pour y effectuer les activités de l'école de musique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre les deux collectivités pour une mise à disposition gratuite de ces locaux.

## **11. BAIL DE CHASSE COMMUNAL POUR LA PERIODE 2024-2033 – APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION POUR LE LOT N°2 APRES PROCEDURE D'ADJUDICATION**

Monsieur le Maire rappelle que les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Par délibération en date du 10 octobre 2023, le conseil municipal a décidé de la constitution des lots de chasse et du mode de location de la chasse pour le lot n°2.

En l'espèce, le mode de location pour le lot n°2 est l'adjudication avec droit de priorité.

Puis, par une délibération en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal a agréé les candidatures le lot n°2.

La commission communale de la chasse s'est réunie le 8 janvier 2024 pour procéder à l'adjudication du lot n°2 et a formulé ses propositions d'attribution du lot n°2. Elle a procédé à l'adjudication du lot par procès-verbal, et proposé l'attribution du lot n°2 en tenant compte du droit de priorité du locataire sortant pour le considéré, ce dernier n'ayant pas déposé de dossier de candidature.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le contrat de location avec l'Association de Chasse du Château.

## **12. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE INTERCOMMUNALE ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT**

Par délibération du 12 décembre 2023, Le Conseil Municipal a approuvé les modalités de mise en place du service commun de la police intercommunale.

Aussi, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de coordonner les actions de la police intercommunale avec les forces de l'Etat notamment pour permettre à la police intercommunale de travailler entre 23h00 et 06h00 ou encore pour disposer d'une caméra individuelle de protection.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide les termes et modalités de la convention de coordination entre la police intercommunale et les forces de sécurité de l'Etat

## **13. TRAVAUX : REHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU CENTRE CULTUREL DE HOERDT : APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 03**

Monsieur Grégory GNATER présente l'avenant n°1 en plus-value au marché de réhabilitation, de restructuration et d'extension des équipements sportifs du centre culturel de Hoerdt, lot n° 3 « gros-œuvre » pour un montant de 21.956,60 € HT conformément au devis de l'entreprise LICKEL Construction.

Cet avenant est notamment lié à la démolition du mur des anciens vestiaires, côté sud.

Montant initial du marché - € HT	1 636 649,60
Montant de l'avenant n° 1 - € HT	21 956,60
Nouveau montant du marché - € HT	1 658 606,20

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cet avenant

**14. TRAVAUX : REHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU CENTRE CULTUREL DE HOERDT : APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 14**

Monsieur Grégory GNATER présente l'avenant n°1 en plus-value au marché de réhabilitation, de restructuration et d'extension des équipements sportifs du centre culturel de Hoerd, lot n° 14 « chape » pour un montant de 10.587,10 € HT conformément au devis de l'entreprise DIPOL.

Cet avenant est notamment lié à la réalisation d'un système de protection à l'eau sous carrelage au droit des murs des douches et des sanitaires ainsi qu'à la réalisation d'un système d'étanchéité liquide au sol dans les douches et sanitaires à la suite de la demande expresse de notre assureur dommages-ouvrage, la SMABTP.

Montant initial du marché - € HT	7 381,40
Montant de l'avenant n° 1 - € HT	10 587,10
Nouveau montant du marché - € HT	17 968,50

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cet avenant

**15. TRAVAUX : REHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU CENTRE CULTUREL DE HOERDT : APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 22**

Monsieur Grégory GNATER présente l'avenant n°1 en plus-value au marché de réhabilitation, de restructuration et d'extension des équipements sportifs du centre culturel de Hoerd, lot n° 22 « chauffage, ventilation » pour un montant de 1.840,28 € HT conformément au devis de l'entreprise ANDLAUER.

Cet avenant est notamment lié à la modification des hydrauliques existants afin de permettre le maintien du chauffage à l'étage du centre culturel, partie culturelle.

Montant initial du marché - € HT	749 063,10
Montant de l'avenant n° 1 - € HT	1 840,28
Nouveau montant du marché - € HT	750 903,38

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cet avenant

**16. TRAVAUX : REHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS  
DU CENTRE CULTUREL DE HOERDT : APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 23**

Monsieur Grégory GNATER présente l'avenant n°1 en moins-value au marché de réhabilitation, de restructuration et d'extension des équipements sportifs du centre culturel de Hoerd, lot n° 23 « électricité » pour un montant de – 12.460,70 € HT conformément aux devis de l'entreprise G2A Electricité.

Cet avenant est notamment lié au remplacement du câblage et des blocs secours dans la partie du club-house du football, au raccordement de la nouvelle station de relevage et à la suppression des mâts d'éclairage du terrain de basketball extérieur.

Montant initial du marché - € HT	643 266,20
Montant de l'avenant n° 1 - € HT	-12 460,70
Nouveau montant du marché - € HT	630 805,50

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cet avenant

**17. TRAVAUX : REHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS  
DU CENTRE CULTUREL DE HOERDT : APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 24**

Monsieur Grégory GNATER présente l'avenant n°1 en plus-value au marché de réhabilitation, de restructuration et d'extension des équipements sportifs du centre culturel de Hoerd, lot n° 24 « réseaux enterrés » pour un montant de 23 099,50 € HT conformément au devis de l'entreprise ADAM TP.

Cet avenant est notamment lié à la fourniture et mise en place d'une fosse de refoulement pour la gestion des eaux usées du tennis.

Montant initial du marché - € HT	182 640,00
Montant de l'avenant n° 1 - € HT	23 099,50
Nouveau montant du marché - € HT	205 739,50

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cet avenant

## **18. LOCATION DE CHAPITEAUX POUR DIVERSES MANIFESTATIONS 2024 : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur Grégory GANTER propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché concernant la location de chapiteaux pour diverses manifestations sur Hoerdt courant de l'année 2024 (tournois de football, fête des asperges, fête du vélo, feu d'artifice, jeux inter-sociétés, ordination des nouveaux pasteurs). La prestation comprend la location du matériel, le transport aller-retour, le montage et le démontage sans dégradations des sols existants et la remise en état du site.

Considérant l'analyse des offres, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité attribue la location de chapiteaux à la société Espace Couvert.

## **19. RENOVATION, REHABILITATION, ET EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU CENTRE CULTUREL : CONVENTION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le début des travaux, il a fallu délocaliser les associations utilisatrices des salles et infrastructures du Centre Culturel.

Afin d'organiser les modalités d'utilisation des différentes salles mises à dispositions, il est nécessaire d'établir une convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la convention type tripartite entre la commune, l'association concernée et un tiers.

## **20. DIVERS**

### DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

2, rue d'Eckwersheim

18, rue de la Wantzenau

4, rue Leh

47, rue de la République

199, rue de la République

11, rue de la Wantzenau

### Blason de la Commune de Hoerdt

Madame Noblet présentera au prochain Conseil Municipal le projet de blason pour la commune de Hoerdt.

### Cérémonie de citoyenneté

Monsieur Taesch fait part de l'organisation pour la première fois de la cérémonie de citoyenneté qui se déroulera le vendredi 22 mars à 19h00 au Musée des Arts et du Patrimoine dans la salle des

conférences, elle permettra à chaque futur jeune électeur de recevoir sa première carte électorale ainsi qu'un livret du citoyen qui récapitule les droits et devoirs civiques.

#### Elections européennes

Afin d'organiser la tenue des bureaux de vote, Monsieur Taesch rappelle que les élections européennes sont prévues le 9 juin 2024.

#### Accueil des nouveaux habitants

L'accueil des nouveaux habitants est prévu le 14 juin à 19h00 à l'étang de pêche.

#### Nettoyage de printemps :

Le traditionnel nettoyage de printemps se déroulera le 23 mars 2024

#### Eco-balades du Conseil Municipal des Enfants

Madame Noblet rappelle que les éco-balades du Conseil Municipal des Enfants pour cette année sont prévues 9 mars au 23 mars.

#### Calendrier

27 mars : commission finances

2 avril : commission communale des impôts directs

6 avril : commission cadre de vie

8 avril : réunion du CCAS

9 avril : Conseil Municipal

Fin de séance à 23h30.